



DECLARATION DES ÉLUS CGT A LA CAPA AVANCEMENT D'ÉCHELON DES AE ET CERTIFIÉ-ES DU 10 DÉCEMBRE 2013

La CGT Éduc'action constate qu'en cette rentrée 2013 la situation sociale et économique reste inquiétante et aucune mesure significative n'a encore été prise en direction des salariés ; pouvoir d'achat en berne, salaires bloqués, conditions de travail dégradées restent malheureusement dans le paysage. La CGT ne peut pas se satisfaire de la logique du Pacte national pour la croissance la compétitivité et l'emploi avec ses déclinaisons et exprime son désaccord face à la reconduction d'une politique de réduction des dépenses publiques.

VERSAILLE

Dans l'Éducation, le mécontentement est au rendez-vous :

- maintien du concept du socle commun, du Livret Personnel de Compétences,
- rythmes scolaires mal pensés et mal appliqués
- poursuite de la réforme du lycée,
- maintien du Service Minimum d'Accueil.
- éducation prioritaire de laquelle les lycées sortiraient, notamment les lycées professionnels...
- redéfinition des obligations de service des enseignants du second degré n'accordant pas de véritables décharges horaires d'enseignement au regard des missions qui leur incombent...

Autant de sujets pour lesquels les personnels se sont déjà largement mobilisés et se mobilisent pour exprimer leur désaccord!

Comme nous l'avons déclaré lors des dernières C.A.P.A de promotion, nous pensons que les notations administratives et pédagogiques conservent un caractère subjectif, quelles que soient les précautions prises lors de leur attribution. En conséquence, les avancements d'échelon ne peuvent être équitables pour tous.

Nous tenons à rappeler que l'inspection doit être l'élément principal d'évaluation des enseignants. Des inspections régulières doivent pouvoir être diligentées de telle sorte que leurs fréquences ne puissent pas porter préjudice au déroulement de carrière de l'agent concerné.

Dans l'attente, nous contestons les changements de notes pédagogiques des certifié-es dans l'académie. Le vieillissement de la note pédagogique pour les collègues dont la dernière inspection remonte à 5 années n'est pas satisfaisant : d'une part, ce vieillissement n'intervient qu'une fois alors que des collègues peuvent rester plus de 10 ans sans être inspecté-es, d'autre part les IPR peuvent refuser ce vieillissement à des collègues qu'ils n'ont pourtant pas inspecté-es depuis 5 ans. De plus, les collègues se voient éventuellement attribuer une note augmentée sans en être informés par une notification explicative. Certains auraient pu être éligibles à un vieillissement de note, mais se voient refuser cette possibilité par leur inspecteur sans que ce dernier motive sa décision. En outre, n'étant pas informés, ils n'ont aucune possibilité de recours. Nous ne comprenons pas non plus la double peine infligée aux collègues ayant encore une note de concours et qui sont écartés de ce dispositif.

De même, nous nous élevons contre le principe d'augmentation de la note pédagogique des collègues au regard des tâches périphériques qu'ils ont pu effectuer. Il s'agit d'une rupture évidente d'égalité, ces collègues ayant eu la « chance » d'être choisis par la hiérarchie, sur des critères plus qu'opaques ! La disparité entre les disciplines est d'ailleurs flagrante, entre les mathématiques et les lettres classiques et modernes, par exemple. Si les corps d'inspection ne procèdent pas de la même façon, cela est source d'injustice et de traitement inégalitaire. Nous revendiquons donc une méthode de vieillissement de note transparente et sur des critères chiffrés objectifs, comme cela se fait dans la CAPA des PLP.

En outre, nous demandons que les reliquats puissent bénéficier exclusivement à nos collègues promouvables au 11^{ème} échelon. Ainsi, pourront-ils bénéficier d'un départ en retraite avec un calcul de leur pension basé sur l'indice terminal de leur grade.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute mesure d'individualisation. Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 14 échelons dont les premiers seraient accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. Dans l'immédiat, nous nous opposons à toute création de nouveaux grades dans quel que corps que ce soit.

Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. Le dispositif GIPA mis en œuvre par le Ministère de la Fonction publique est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de vingt ans. De plus, une éventuelle promotion obtenue, dans la période de référence, est prise en compte dans ce rattrapage. Nous dénonçons ce mode de calcul.

Par ailleurs, la CGT Educ'action revendique une augmentation de 300 € pour les actifs, mesure d'urgence cohérente avec l'exigence d'un salaire minimum à 1 700 € nets, répondant aux besoins immédiats des personnels.

Les Élus CAPA de la CGT-Éduc'action
V. Josien, M. Marcelloux